

**Comité technique****TC/55/10****Cinquante-cinquième session  
Genève, 28 et 29 octobre 2019****Original : anglais  
Date : 3 octobre 2019****COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE D'EXAMEN***Document établi par le Bureau de l'Union**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV***RÉSUMÉ**

1. L'objet du présent document est d'aider le Comité technique dans le cadre de ses délibérations concernant d'éventuelles mesures visant à faciliter la coopération en matière d'examen DHS.
2. Le TC est invité à :
  - a) prendre note de la liste des personnes à contacter pour les questions concernant la coopération internationale en matière d'examen DHS, figurant à l'annexe du présent document,
  - b) prendre note du fait qu'il sera demandé chaque année aux membres de l'UPOV de mettre à jour les coordonnées des personnes à contacter pour les questions concernant la coopération internationale en matière d'examen DHS, au moment où ils seront invités à fournir des informations pour le document TC/[xx]/4 "Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité",
  - c) prendre note du fait que les coordonnées des personnes à contacter pour les questions concernant la coopération internationale en matière d'examen DHS seront disponibles par l'intermédiaire du site Web de l'UPOV en octobre 2019,
  - d) prendre note du fait que le thème de la coopération internationale en matière d'examen DHS, assorti d'explications sur les possibilités de coopération qui existent entre les membres de l'UPOV, a été présenté au TWO, au TWV et au TWF à leurs sessions qui se sont tenues en 2019 et qu'il sera présenté au TWA, au TWC et au BMT à leurs sessions qui se tiendront en 2019,
  - e) prendre note du fait que les TWP, à leurs sessions tenues en 2019, ont constitué des groupes de discussion chargés d'examiner les difficultés techniques qui ont empêché la coopération en matière d'examen DHS et de proposer des solutions pour remédier aux difficultés techniques soulevées,
  - f) examiner les résultats des délibérations du TWO, du TWV, du TWF et du TWA à leurs sessions tenues en 2019, présentés aux paragraphes 20 à 25 du présent document,
  - g) examiner les solutions proposées pour remédier aux difficultés techniques soulevées, présentées aux paragraphes 27 et 28 du présent document, et
  - h) rendre compte au CAJ des questions administratives connexes présentées aux paragraphes 27 et 28 du présent document.

3. Le présent document est structuré comme suit :

RESUME.....	1
RAPPEL.....	2
Personnes à contacter pour les questions concernant la coopération internationale en matière d'examen DHS.....	2
Informations sur les possibilités de coopération internationale.....	3
Difficultés techniques empêchant la coopération technique.....	3
Examen par les groupes de travail techniques à leurs sessions tenues en 2019.....	4
ANNEXE    Personnes à contacter aux fins de la coopération internationale en matière d'examen DHS	

4. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

BMT :	Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN
TC :	Comité technique
TWA :	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC :	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWF :	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO :	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWV :	Groupe de travail technique sur les plantes potagères
TWP :	Groupes de travail techniques

#### RAPPEL

5. À sa cinquante-quatrième session tenue à Genève les 29 et 30 octobre 2018, le TC a examiné le document TC/54/25 "Coopération en matière d'examen", y compris les résultats de l'enquête portant sur la situation actuelle des membres de l'Union par rapport à la coopération en matière d'examen, figurant à l'annexe du document TC/54/25 (voir les paragraphes 252 et 253 du document TC/54/31 "Compte rendu").

#### Personnes à contacter pour les questions concernant la coopération internationale en matière d'examen DHS

6. À sa cinquante-quatrième session, le TC est convenu qu'il serait utile pour les membres de l'UPOV d'identifier les personnes à contacter pour les questions concernant la coopération internationale en matière d'examen DHS et de faire en sorte que ces informations soient disponibles par l'intermédiaire du site Web de l'UPOV (voir le paragraphe 254 du document TC/54/31 "Compte rendu").

7. Le 21 mars 2019, le Bureau de l'Union a envoyé la circulaire E-19/012, intitulée "Invitation à désigner des personnes à contacter pour les questions concernant la coopération internationale en matière d'examen DHS", aux représentants du Conseil et à leurs suppléants.

8. Les 34 membres de l'Union ci-après ont fourni des informations sur les personnes à contacter pour les questions concernant la coopération internationale en matière d'examen DHS :

Afrique du Sud	Mexique
Brésil	Nouvelle-Zélande
Canada	Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)
Chili	Pays-Bas
Chine	Pologne
Costa Rica	République de Corée
Croatie	République de Moldova
Danemark	Royaume-Uni
Espagne	Serbie
Estonie	Slovaquie
Fédération de Russie	Slovénie
Géorgie	Suède
Hongrie	Trinité-et-Tobago
Israël	Tunisie
Japon	Union européenne
Lettonie	Uruguay
Lituanie	Viet Nam

9. Les coordonnées fournies par les membres de l'Union concernés sont présentées à l'annexe du présent document et seront disponibles par l'intermédiaire du site Web de l'UPOV en octobre 2019.

10. Il sera demandé chaque année aux membres de l'UPOV de mettre à jour les coordonnées des personnes à contacter pour les questions concernant la coopération internationale en matière d'examen DHS, au moment où ils seront invités à fournir des informations pour le document TC/[xx]/4 "Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité".

11. *Le TC est invité à :*

a) *prendre note de la liste des personnes à contacter pour les questions concernant la coopération internationale en matière d'examen DHS, figurant à l'annexe du présent document,*

b) *prendre note du fait qu'il sera demandé chaque année aux membres de l'UPOV de mettre à jour les coordonnées des personnes à contacter pour les questions concernant la coopération internationale en matière d'examen DHS, au moment où ils seront invités à fournir des informations pour le document TC/[xx]/4 "Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité" et*

c) *prendre note du fait que les coordonnées des personnes à contacter pour les questions concernant la coopération internationale en matière d'examen DHS seront disponibles par l'intermédiaire du site Web de l'UPOV en octobre 2019.*

#### Informations sur les possibilités de coopération internationale

12. À sa cinquante-quatrième session, le TC est convenu que le thème de la coopération internationale devrait être inclus dans les ateliers préparatoires afin que les groupes de travail techniques puissent expliquer quelles sont les possibilités de coopération qui existent entre les membres de l'UPOV (voir le paragraphe 256 du document TC/54/31 "Compte rendu").

13. Le thème de la coopération internationale en matière d'examen DHS, assorti d'explications sur les possibilités de coopération qui existent entre les membres de l'UPOV, a été présenté au TWO, au TWV et au TWF à leurs sessions qui se sont tenues en 2019, dans le cadre des ateliers préparatoires. Ce thème sera également présenté au TWA, au TWC et au BMT à leurs sessions qui se tiendront en 2019.

14. *Le TC est invité à prendre note du fait que le thème de la coopération internationale en matière d'examen DHS, assorti d'explications sur les possibilités de coopération qui existent entre les membres de l'UPOV, a été présenté au TWO, au TWV et au TWF à leurs sessions qui se sont tenues en 2019 et qu'il sera présenté au TWA, au TWC et au BMT à leurs sessions qui se tiendront en 2019.*

#### Difficultés techniques empêchant la coopération technique

15. À sa cinquante-quatrième session, le TC est convenu d'inviter les groupes de travail techniques à se pencher sur les difficultés techniques qui ont empêché la coopération et à proposer des solutions pour y remédier (voir le paragraphe 255 du document TC/54/31 "Compte rendu").

16. À leurs sessions tenues en 2019, les TWP ont été invités à constituer des groupes de discussion au sein de chaque groupe de travail technique chargés de se pencher sur les difficultés techniques qui ont empêché la coopération en matière d'examen DHS et de proposer des solutions pour y remédier.

*Examen par les groupes de travail techniques à leurs sessions tenues en 2019*

17. Le TWO, à sa cinquante et unième session tenue à Christchurch (Nouvelle-Zélande) du 18 au 22 février 2019, le TWV, à sa cinquante-troisième session tenue à Séoul (République de Corée) du 20 au 24 mai 2019, le TWF, à sa cinquantième session tenue à Budapest (Hongrie) du 24 au 28 juin 2019 et le TWA à sa quarante-huitième session tenue à Montevideo (Uruguay) du 16 au 20 septembre 2019 ont examiné le document TWP/3/14 "Cooperation in Examination" (voir les paragraphes 60 et 61 du document TWO/51/12 "Report", le paragraphe 72 du document TWV/53/14 "Report" et le paragraphe 82 du document TWF/50/13 "Report").

18. Le TWO, le TWV, le TWF et le TWA ont constitué des groupes de discussion chargés de se pencher sur les difficultés techniques qui ont empêché la coopération en matière d'examen DHS et de proposer des solutions pour y remédier.

19. Le TWO a pris note des difficultés techniques ci-après soulevées par les participants des groupes de discussion :

- Niveau d'expérience du service chargé de l'examen DHS pour une plante donnée
- Disponibilité ou non, au sein du service chargé de l'examen, d'une série appropriée de variétés indiquées à titre d'exemple
- Examen ou non de variétés notoirement connues dans le cadre de l'examen
- Influence du milieu sur l'expression des caractères pertinents (p. ex. couleur des parties des plantes)
- Besoin d'informations sur les contrôles de qualité concernant les rapports produits à partir d'essais conduits sur l'exploitation de l'obteneur
- Rapports d'examen DHS non conformes aux principes directeurs d'examen de l'UPOV
- Difficultés concernant l'importation de matériel végétal aux fins de l'examen DHS (p. ex. pour l'examen centralisé de certaines plantes)
- Conditions supplémentaires concernant une variété de comparaison à décrire par rapport à la variété candidate

20. Le TWO a pris note des propositions ci-après formulées par les participants des groupes de discussion pour remédier aux difficultés techniques soulevées :

- Fournir des informations sur les variétés disponibles dans la collection de variétés
- Indiquer les variétés qui ont été prises en considération dans le cadre de l'examen (pas uniquement la variété la plus proche choisie pour être cultivée dans l'essai)
- Utilisation possible d'essais de vérification avec des variétés pertinentes supplémentaires (p. ex. des variétés locales) ou pour confirmer l'influence du milieu sur l'expression des caractères pertinents
- Fournir des données à partir des caractères examinés durant les essais (observations sur le terrain)
- Indiquer les procédures utilisées par les différents services aux fins de l'examen DHS
- Effectuer des tests d'étalonnage pour avoir une bonne compréhension mutuelle des divergences possibles entre les résultats des observations des différents services
- Maintenir à jour les informations concernant la coopération disponibles dans la base de données GENIE
- Faciliter l'accès aux bases de données morphologiques des différents services (l'UPOV pourrait contribuer à faciliter cet accès)
- Faciliter les demandes d'informations sur les variétés
- Partager des informations dans le cadre des groupes de travail techniques afin d'améliorer la qualité des échanges concernant les conditions et les possibilités de coopération
- Créer un portail en ligne afin de faciliter les demandes concernant les rapports d'examen DHS
- Fournir des renseignements sur une personne à contacter aux fins de l'examen DHS
- Encourager la participation aux sessions des groupes de travail techniques en indiquant qu'il s'agit d'une occasion de faciliter la coopération et de renforcer la communication entre les services

21. Le TWV a pris note des difficultés techniques ci-après soulevées par les participants des groupes de discussion :

- Collection de référence ou série de variétés indiquées à titre d'exemple appropriée
- Difficultés à obtenir du matériel végétal pour compléter la collection de référence locale (mesures phytosanitaires)
- Difficultés à faire face aux différentes conditions climatiques ou géographiques
- Différences entre les principes directeurs d'examen nationaux (p. ex. questions manquantes, caractères en plus ou en moins)
- Obligation en ce qui concerne certaines espèces de réaliser l'examen DHS sur le territoire du pays concerné (juridique et technique)
- Réglementation en vigueur dans le pays
- Pas d'évaluation des caractères de résistance aux maladies dans certains rapports d'examen DHS
- Divergences en ce qui concerne la façon d'observer un caractère (p. ex. différents protocoles en ce qui concerne le caractère de résistance aux maladies)
- Procédure de validation requise pour assurer le niveau de qualité de l'examen DHS effectué
- Manque d'informations sur les plantes ou les examens DHS disponibles
- Accord formel requis
- Certains services n'acceptent pas les rapports dans certaines conditions (p. ex. les essais DHS se déroulant sur l'exploitation de l'obteneur)
- Divergences entre les noms et la nomenclature des maladies
- Différences dans les descriptions variétales
- Manque de base de données mondiale (ADN)
- Travaux supplémentaires pour créer une base de données commune sur les données phénotypiques
- Expérience et compétences du service chargé de l'examen DHS en ce qui concerne certaines plantes ou certains caractères
- Langues

22. Le TWV a pris note des propositions ci-après formulées par les participants des groupes de discussion pour remédier aux difficultés techniques soulevées :

- Encourager l'utilisation de la même base pour réaliser l'examen DHS avec les principes directeurs d'examen de l'UPOV
- Augmenter le nombre de caractères dans les principes directeurs d'examen afin de contribuer à une meilleure harmonisation entre les services chargés de l'examen DHS
- Identifier au sein de chaque service un interlocuteur pour les questions relatives à l'examen DHS
- Renforcer la formation et l'entraide entre membres de l'UPOV (aux fins de l'examen DHS)
- Encourager l'utilisation de la terminologie approuvée au niveau international pour les maladies
- Examiner la possibilité de créer une base de données commune (avec une description et des informations moléculaires) pour pouvoir choisir des variétés similaires
- Créer une source d'information centralisée sur l'examen DHS
- Les obtenteurs doivent encourager les changements au niveau de la réglementation afin d'améliorer la coopération entre services
- Encourager la participation aux sessions de l'UPOV (p. ex. aux sessions des TWP) afin de renforcer le réseau d'experts et de faciliter la formation et l'échange d'informations
- Fournir des données statistiques à jour sur les échanges de rapports d'examen DHS avec des précisions concernant les plantes et les pays concernés
- Faciliter l'établissement de mémorandums d'accord au niveau technique (accords de coopération)
- Encourager l'échange de main d'œuvre ou d'experts aux fins de l'examen DHS
- Encourager les pays à se conformer davantage aux principes directeurs d'examen
- Transparence en ce qui concerne les conditions de l'examen DHS (p. ex. nombre de variétés figurant dans la collection de référence)

23. Le TWF a pris note des difficultés techniques ci-après soulevées par les participants des groupes de discussion :

- Difficultés à échanger du matériel végétal entre certains pays (p. ex. mesures phytosanitaires)
- Différentes conditions environnementales (celles-ci doivent être similaires pour que les rapports puissent être repris)
- Pas de reprise dans le cas d'essais effectués par l'obtenteur
- Besoin de conclure des accords (accords bilatéraux ou accords au cas par cas)
- Compréhension à l'échelle internationale en ce qui concerne les variétés notoirement connues
- Plus facile de coopérer dans le cas des principales espèces que dans le cas des espèces dites "mineures"
- Barrières linguistiques
- Identification des interlocuteurs
- Principes directeurs d'examen nationaux – manque d'harmonisation si les principes directeurs d'examen de l'UPOV ne sont pas utilisés
- Variétés de référence (différences entre les réglementations nationales en ce qui concerne les variétés de référence utilisées)
- Réglementation en vigueur dans le pays concernant tous les examens DHS
- Volonté (ou non) des obtenteurs d'utiliser les rapports d'examen DHS existants
- Collection de référence ou série de variétés indiquées à titre d'exemple appropriée

24. Le TWF a pris note des propositions ci-après formulées par les participants des groupes de discussion pour remédier aux difficultés techniques soulevées :

- Assurer la qualité du rapport produit
- Procédure administrative facilitée pour l'obtention des rapports d'examen
- Encourager la participation aux sessions de l'UPOV (p. ex. aux sessions des TWP)
- Améliorer la communication entre les pays (interlocuteurs, réunions de spécialistes, tests d'étalonnage)
- Meilleur accès à l'information (p. ex. fournir plus d'informations techniques dans la base de données GENIE et les afficher de manière plus conviviale)
- Améliorer la transparence en ce qui concerne la liste des contacts (ajouter les phytotechniciens)
- Créer un modèle d'accord type de coopération dans les différentes langues pertinentes (disponible sur le site Web de l'UPOV)
- Encourager l'utilisation des principes directeurs d'examen pour garantir l'harmonisation des procédures (différences entre les services)
- Assurer le suivi des demandes relatives aux rapports d'examen DHS

25. Le TWA a pris note des difficultés techniques ci-après soulevées par les participants des groupes de discussion :

- La spécificité régionale des variétés de plantes agricoles ne nécessitant pas une coopération accrue
- Interaction entre génotype et environnement pouvant nécessiter des essais supplémentaires pour générer des descriptions variétales locales (adaptation régionale des variétés)
- Manque de variétés dans la collection de variétés (variétés d'importance locale)
- Manque d'informations sur les variétés voisines incluses dans l'essai ou comparées à une variété candidate (informations non disponibles dans le rapport d'examen)
- Manque d'informations plus détaillées sur le site et l'environnement des essais
- Impossibilité d'observer certains caractères en raison de conditions environnementales conduisant à des descriptions incomplètes
- Manque d'expérience en matière d'examen d'une plante donnée
- Différentes méthodes d'examen (p. ex., utilisation de principes directeurs d'examen utilisés autres que ceux de l'UPOV, organisation des essais, critères d'analyse)
- Absence de principes directeurs harmonisés pour les plantes mineures
- Indisponibilité des rapports d'examen DHS dans les langues requises
- Absence de réponse de la part des services d'examen dont la collaboration a été sollicitée
- Divergence entre les critères d'octroi de dénominations variétales
- Difficulté à transférer du matériel à des fins d'examen (difficultés d'ordre phytosanitaire)
- Manque de membres de l'UPOV dans certaines régions (coopération sous-régionale)
- Restrictions juridiques à la coopération, notamment en ce qui concerne les partenaires prioritaires
- Difficulté à organiser la réception des paiements des déposants étrangers

- Manque de capacités pour facturer la vente des rapports d'examen
- Difficulté de certaines entreprises ou membres de l'UPOV à payer les taxes d'examen DHS

26. Le TWA a pris note des propositions ci-après formulées par les participants des groupes de discussion pour remédier aux difficultés techniques soulevées :

- Examen centralisé des variétés pour les plantes avec une plus grande adaptation régionale
- Collaboration régionale entre les services de protection des obtentions végétales, notamment par l'organisation de conférences visant à renforcer les contacts techniques et la formation en matière d'étalonnage et d'harmonisation
- Renseignement de la composition des collections de variétés
- Création de systèmes de contrôle de qualité
- Mise à jour régulière des variétés indiquées à titre d'exemples dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV ou création de séries régionales de variétés indiquées à titre d'exemple
- Harmonisation des marqueurs moléculaires et élaboration de bases de données mondiales
- Accroissement de la capacité d'UPOV PRISMA à traduire les demandes et les autres données devant être échagnées
- Mise à disposition d'une plate-forme permettant de demander les rapports d'examen DHS (service de médiation, incluant la traduction)
- Appui aux petites entreprises pour l'achat de rapports d'examen

27. Les difficultés techniques soulevées, ainsi que les solutions proposées pour y remédier, sont résumées ci-après pour en faciliter l'examen le TWO, le TWV et le TWF :

#### Difficultés techniques :

##### *Questions techniques et questions administratives connexes :*

- Expérience suffisante pour conduire l'examen DHS pour une plante particulière / qualité de l'examen effectué
- Collection de variétés appropriée
- Informations sur les variétés prises en considération dans l'examen DHS
- Différentes descriptions dues à l'influence du milieu sur l'expression des caractères
- Pas d'évaluation ou protocoles et nomenclatures différents pour les caractères de résistance aux maladies
- Nécessité de décrire une variété de comparaison spécifique par rapport à la variété candidate
- Manque d'informations sur les contrôles de qualité relatifs à l'examen DHS sur l'exploitation de l'obtenteur
- Non-conformité des rapports d'examen DHS par rapport aux principes directeurs d'examen de l'UPOV (caractères manquants ou différents)
- Difficulté à compléter les collections de variétés (p. ex. difficultés relatives à l'importation ou d'ordre phytosanitaire)
- Manque de base de données d'ADN mondiale pour la sélection de variétés similaires
- Barrières linguistiques
- Difficulté à identifier les interlocuteurs
- Manque d'informations sur les rapports d'examen DHS disponibles

##### *Questions politiques ou juridiques :*

- Besoin d'un accord de coopération formel
- L'examen DHS doit être conduit par le service chargé de l'octroi des droits
- Non-acceptation des rapports d'examen DHS établis par l'obtenteur
- Volonté (ou non) des obtenteurs d'utiliser les rapports d'examen DHS existants

Solutions proposées :

- Base de données GENIE : expérience pratique et coopération en matière d'examen
- Publication sur le site Web de l'UPOV d'une liste de personnes à contacter aux fins de l'examen DHS (voir les paragraphes 6 à 11)
- Base de données PLUTO : créer une fonction permettant de chercher les rapports d'examen DHS
- Outil multilingue en ligne permettant de demander les rapports d'examen DHS
- Sessions des TWP : encourager la présentation d'exposés sur les procédures d'examen DHS
- Modifier la section 6 du document TGP/5 afin que soient indiquées les variétés prises en considération dans l'examen (pas uniquement les variétés similaires)
- Modifier la section 6 du document TGP/5 afin que les données sur les observations réalisées sur le terrain soient fournies avec le rapport d'examen DHS pour chaque variété
- Traduire dans d'autres langues pertinentes l'accord administratif type pour la coopération internationale en matière d'examen des variétés (section 1 du document TGP/5)
- Créer une base de données commune renfermant des informations morphologiques et moléculaires pour certaines plantes et espèces
- Publier les procédures d'assurance qualité concernant l'examen des variétés
- Réaliser un sondage afin de connaître la façon dont les membres de l'UPOV utilisent les principes directeurs d'examen de l'UPOV



29. Le TC est invité à :

a) *prendre note du fait que les TWP, à leurs sessions tenues en 2019, ont constitué des groupes de discussion chargés d'examiner les difficultés techniques qui ont empêché la coopération en matière d'examen DHS et de proposer des solutions pour y remédier,*

b) *examiner les résultats des délibérations du TWO, du TWV, du TWF et du TWA à leurs sessions tenues en 2019, présentés aux paragraphes 20 à 25 du présent document,*

c) *examiner les solutions proposées pour remédier aux difficultés techniques soulevées, présentées aux paragraphes 27 et 28 du présent document et*

d) *rendre compte au CAJ des questions administratives connexes présentées aux paragraphes 27 et 28 du présent document.*

[L'annexe suit]

PERSONNES A CONTACTER POUR LES QUESTIONS CONCERNANT LA COOPERATION  
INTERNATIONALE EN MATIERE D'EXAMEN DHS

Afrique du Sud	<p><b>1) Ms. Elna de Bruyn</b> Registrar : PBR Act Directorate : Genetic Resources, Division : Plant Breeder's Rights Harvest House Room 255, 30 Hamilton Street, Arcadia, Pretoria, 0001 Private Bag x 973, Pretoria, 001 Department of Agriculture, Forestry and Fisheries Tel : 012 319 6096 Fax : 012 319 6298 Email : ElnaDB@daff.gov.za</p> <p><b>2) Mr. Thapelo Sekele</b> Variety Control Registration Officer Directorate : Genetic Resources, Division : Plant Breeder's Rights Harvest House Room 263, 30 Hamilton Street, Arcadia, Pretoria, 0001 Private Bag x 973, Pretoria, 001 Department of Agriculture, Forestry and Fisheries Tel : 012 319 6226 Fax : 012 319 6298/6385 Office No : 263 Harvest House Email : ThapeloS@daff.gov.za</p>
Brésil	<p><b>Mr. Ricardo Zanatta Machado</b> Coordinator of the National Plant Variety Protection Service Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Anexo A, Sala 347 Brasília/DF, ZIP code 70043-900 Brazil</p> <p>Phone : +55(61) 3218.2549 Email : ricardo.machado@agricultura.gov.br</p>
Canada	<p><b>Ms. Sarah Grenier</b> Program Officer Canadian Plant Breeders' Rights Office Floor 2E, Room 126 59 CAMELOT DRIVE Ottawa ON K1A 0Y9 Canada</p> <p>Email : sarah.grenier@canada.ca</p>
Chili	<p><b>Mr. Manuel Toro Ugalde</b> Jefe Departamento Registro de Variedades Protegidas, División Semillas Servicio Agrícola y Ganadero I Gobierno de Chile Presidente Bulnes 140, Piso 2, Santiago</p> <p>Tel. : (+562 )23451388 Anexo 3063 Email : manuel.toro@sag.gob.cl</p>
Chine	<p><b>Ms. Wen Wen</b> Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA) Email: wenwen@agri.gov.cn</p>

Costa Rica	<p><b>Mr. Gustavo Alizaga López</b> Email : galizaga@ofinase.go.cr Phone 506+ 2 223 5541</p> <p><b>Mr. Alberto Fallas Barrantes</b> Email : afallas@ofinase.go.cr Phone 506+ 2 223 5541</p>
Croatie	<p><b>Mr. Ivan Varnica</b> Croatian Agency for Agriculture and Food Center for Seed and Seedlings Usorska 19, Brijest HR – 31000 Osijek</p> <p>tel : + 385 31 275 715 fax : + 385 31 275 716 email : ivan.varnica@hapih.hr</p>
Danemark	<p><b>Mr. Preben Klarskov Hansen</b> Agronom Ph.D. / M.Sc. agriculture Ph.D. SES Koordinator / DUS Coordinator New Varieties and Seed for the Market Teglværksvej 10 4230 Skælskør</p> <p>Phone +45 50808463 Email : pkh@tystofte.dk</p> <p>CC : Erik Lawaetz (eal@tystofte.dk)</p>
Espagne	<p><b>Ms. Nuria Urquía</b> Jefe de servicio Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV) Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación Calle Almagro 33 28010 MADRID Espagne</p> <p>Email : nurquia@mapa.es</p>
Estonie	<p><b>Ms. Agra Univer</b> Agricultural Research Centre Viljandi Variety Testing Centre Männi tee 5 Matapera 71065 Viljandi maakond Estonia</p> <p>Phone +372 59 128 164; +372 43 34 054 Email : agra.univer@pmk.agri.ee</p>
Fédération de Russie	<p><b>Ms. Anastasia Ivanitskaia</b> PhD, Agronomist, Interpreter Department of Methodology and International Cooperation State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection Orlikov pereulok, 1/11 107139 Moscow Russian Federation</p> <p>Tel / fax : +7 495 607 49 44 / 411 83 66 email : gossort.rf@yandex.ru</p>

Géorgie	<p><b>Mr. Merab Kutsia</b> Head Department of Inventions and New Plant Varieties and Animal Breeds Antioch Street 5 3300 Mtskheta Georgia</p> <p>Tel. : +995 32 225 25 33 Fax : +995 32 298 84 26 E-mail : mkutsia@sakpatenti.org.ge</p>
Hongrie	<p><b>Mr. Zoltán CSÜRÖS</b> coordinator National Food Chain Safety Office Agricultural Genetic Resources Directorate Keleti Károly utca 24., H-1024 Budapest</p> <p>Tel. : +36-70/436-0671 Email : csurosz@nebih.gov.hu</p>
Israël	<p><b>Mr. Benzion Zaidman</b> DUS Examiner Plant Breeders' Rights Unit Ministry of Agriculture and Rural Development P.O. Box 30 BEIT-DAGAN 50250 Israël email : benzionz@moag.gov.il</p> <p><b>Ms. Zipora Rasaby</b> PBR Coordinator Ministry of Agriculture &amp; Rural Devel. P.O. Box 30, Bet Dagan 50250, Israel Tel. : 972-3-9485450 email : tsippyr@moag.gov.il</p>
Japon	<p><b>Mr. Manabu SUZUKI</b> Deputy Director, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Japan (e-mail : manabu_suzuki410@maff.go.jp)</p> <p><b>Mr. Manabu OSAKI</b> Senior Examiner, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Japan (e-mail : manabu_osaki190@maff.go.jp)</p>
Lettonie	<p><b>Ms. Inga Ovsjannika</b> Senior Officer State Plant Protection Service Seed Control Department Division of Seed Certification and Plant Variety Protection Lielvārdes iela 36, Rīga, LV-1006 Latvia</p> <p>Phone : +(371) 67365569 e-mail : inga.ovsjannika@vaad.gov.lv</p>

Lituanie	<p><b>Ms. Sigita Juciuviene</b> Head of the Plant Variety Division State Plant Service under the Ministry of Agriculture of the Republic of Lithuania Ozo st. 4 A, LT-08200, Vilnius Lithuania</p> <p>Phone +370 52343647 Fax +370 52730233 e-mail : sigita.juciuviene@vatzum.lt</p>
Mexique	<p><b>Mr. Eduardo Padilla Vaca</b> Director de Variedades Vegetales, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas Av. Guillermo Pérez Valenzuela, n° 127. Col. Del Carmen, Alcaldía Coyoacán, C.P.04100, Ciudad de México</p> <p>Email : eduardo.padilla@sader.gob.mx Tel. : +52 55 41960535 Ext. 47026 / +52 55 41960518</p>
Nouvelle-Zélande	<p><b>Mr. Chris Barnaby</b> PVR MANAGER / ASSISTANT COMMISSIONER Plant Variety Rights Office, Intellectual Property Office of New Zealand Ministry of Business, Innovation and Employment 55 Wordsworth St, Private Bag 4714 Christchurch 8140 New Zealand</p> <p>Tel. : +64 3 962 6206 e-mail : chris.barnaby@pvr.govt.nz</p>
Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)	<p><b>Ms. Eliane Posso</b> Directeur de la prospective et de la Coopération (DPC) Email : eliane.posso@oapi.int</p> <p><b>Mr. Guy Francis Boussafo</b> Directeur des brevets et autres créations technique (DBCT) Email : gfrancis.boussafo@oapi.int</p>
Pays-Bas	<p>Policy : <b>Mr. Marien Valstar</b> M.valstar@minlnv.nl</p> <p>Technical : <b>Mr. Bert Scholte</b> B.Scholte@naktuinbouw.nl</p>
Pologne	<p><b>Mr. Marcin KROL</b> Head of DUS Testing Department, The Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), 63-022 Słupia Wielka</p> <p>tel. : +48 61 28 523 41, +48 61 28 78 250 fax : +48 61 285 35 58 e-mail : m.krol@coboru.pl</p>

République de Corée	<p><b>Ms. Eunsun Chung</b> Examiner Plant Variety Protection Division. Korea Seed &amp; Variety Service 119 Hyeoksin 8-ro, Gimcheon-si, Gyeongsangbuk-do, Republic of Korea</p> <p>Tel. : +82-54-912-0251 Fax : +82-54-912-0210 e-mail : eschung@korea.kr</p>
République de Moldova	<p><b>Ms. Evghenia Partas</b> Head of DUS testing State Commission for Crops Variety Testing of the Republic of Moldova 180, Blvd. Stefan cel Mare si Sfant, State Commission for Crops Variety Testing, Chisinau. Moldova. IVD-2004</p> <p>Tel : +373 22 220 300 Email : evgheniapartas@gmail.com</p>
Royaume-Uni	<p><b>Ms. Mara Ramans</b> Varieties and Seeds Animal and Plant Health Agency Eastbrook Shaftesbury Road Cambridge CB2 8DR United Kingdom</p> <p>Tel : +44 20802 65870 Email : mara.ramans@apha.gov.uk</p>
Serbie	<p>Ministry of Agriculture, Forestry and Water Management Plant Protection Directorate Group for Plant Variety Protection and Biosafety Omladinskih brigada 1 11070 Belgrade Republic of Serbia</p> <p><b>1) Mr. Jovan Vujović</b> Head of Group for Plant Variety Protection and Biosafety E-mail : jovan.vujovic@minpolj.gov.rs Phone : (+381 11) 311 70 94</p> <p><b>2) Mrs. Gordana Lončar</b> Senior adviser for plant breeders rights E-mail : gordana.loncar@minpolj.gov.rs Phone : (+381 11) 260 47 20</p>

Slovaquie	<p><b>1) Ms. Bronislava Bátorová</b> National Coordinator for the Cooperation of the Slovak Republic with UPOV/ Senior Officer Department of Variety Testing Central Controlling and Testing Institute in Agriculture (ÚKSÚP) Akademická 4 949 01 NITRA Slovakia</p> <p>Tel. : +421 37 655 1080 Email : bronislava.batorova@uksup.sk</p> <p><b>2) Mr. Ľubomír Bašta</b> DUS expert for agricultural species Variety Testing Department Central Controlling and Testing Institute in Agriculture Bratislava (UKSÚP) Testing Station Partizánska 14 053 61 SPISSKÉ VLACHY Slovakia</p> <p>Tel. : + 421 53 4495311 Email : lubomir.basta@uksup.sk</p>
Slovénie	<p><b>Ms. Helena Rakovec</b> Administration of the Republic of Slovenia for Food Safety, Veterinary Sector and Plant Protection</p> <p>Email : helena.rakovec@gov.si</p>
Suède	<p><b>Ms. Anna Pettersson</b> Senior Administrative Officer Swedish Board of Agriculture Plant Regulations Unit SE-551 82 Jonkoping</p> <p>Tel. +46 36 15 59 16 / 50 00 Fax : +46 36 71 05 17 E-mail : anna.pettersson@jordbruksverket.se E-mail : jordbruksverket@jordbruksverket.se</p>
Trinité-et-Tobago	<p><b>Mr. Richard Aching</b> Manager, Technical Examination Intellectual Property Office Ministry of the Attorney General and Legal Affairs 3rd Floor, Capital Plaza 11-13, Frederick Street Port of Spain Republic of Trinidad and Tobago (868) 625 9972, 625 1907, 627 0706 ext. 3005 ph (868) 625 7742 ph (direct) (868) 624 1221 fax Email : achingr@gov.tt / richard.aching@ipo.gov.tt</p>

Tunisie	<p><b>1) Mr. Omar Brahmi</b> Chef Service d'évaluation, d'homologation et de protection des obtentions végétales et des relations extérieures Direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche 30 Rue Alain Savary 1002 Tunis Tunisie Email : Brahmi_omar@yahoo.fr</p> <p><b>2) Ms. Amel Zoglami</b> Ingénieur principal Service catalogue Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche  Email : zoghlamiamel@yahoo.fr</p>
Union européenne	<p><b>Mr. Dirk Theobald</b> Senior Adviser Community Plant Variety Office (CPVO) 3, boulevard Maréchal Foch CS 10121 49101 ANGERS Cedex 02 France  Tel. : +33 24125 6442 Email : theobald@cpvo.europa.eu</p>
Uruguay	<p><b>Ms. Virginia Olivieri</b> (volivieri@inase.uy) : <i>Triticum aestivum, Hordeum vulgare, Brassica spp. y Glicyne max</i></p> <p><b>Ms. Constanza Taran</b> (ctaran@inase.uy) : <i>Oryza sativa</i></p> <p><b>Mr. Federico Boschi</b> (fboschi@inase.uy) : <i>Citrus, Prunus, Malus, Eucalyptus, Solanum, Fragaria xananassa, Allium cepa, Capsicum annuum, Zea mays, Sorghum y Cannabis</i></p> <p><b>Mr. Sebastián Moure</b> (smoure@inase.uy) : <i>Avena, Bromus, Cichorium, Dactylis, Lolium, Lotus, Medicago, Festuca aurundinacea, Trifolium y x Festulolium</i></p>
Viet Nam	<p><b>1) Ms Pham Thai Ha</b> Examiner in PVPO</p> <p><b>2) Mr. Hoang Le Khang</b> Vice Director of Southern National Center for Plant Testing</p>